



**LA MARQUE AU SERVICE
D'ENTREPRISES DANS LES
PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE
FRANCE**

Dossier de Presse 2023



Sommaire

* L'offre des Parcs

* La marque « Valeurs Parc naturel régional » 3

* Les offres touristiques marquées 7

* Les séjours Valeurs Parc déjà disponibles 8

* Les Parcs naturels régionaux 9

* Contacts..... 13



© PNR Loire-Anjou
Touraine



© PNR Vexin-Angoulême
Observation

L'offre des Parcs

La marque Valeurs Parc naturel régional

A l'initiative des Parcs naturels régionaux de France, la marque collective **Valeurs Parc naturel régional** a un but : offrir aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable.

En effet, en demandant à bénéficier de la nouvelle marque, les entreprises s'engagent dans des démarches collectives porteuses des valeurs de solidarité.

Engagés ensemble pour la préservation de l'environnement, le bien-être des habitants et l'économie locale, les Parcs naturels régionaux s'attachent, aux côtés des entreprises locales partenaires, à la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire.

Tout Parc naturel régional bénéficie de fait de la marque Valeurs Parc naturel régional, et peut choisir de l'attribuer aux entreprises situées sur son territoire et qui en font la demande. Cette démarche s'effectue via un engagement contractuel exigeant au regard du développement durable.



Dans le cadre du déploiement d'une stratégie de marque au sein du réseau depuis 1996, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a créé en 2017 **Valeurs Parc naturel régional**, une marque déposée à l'INPI, qui a ouvert de nouvelles perspectives pour les Parcs en matière de **création de valeurs ajoutées pour leurs entreprises**.

Cette marque collective et déclinable pour chaque Parc, est commune aux 58 Parcs. De ce fait, elle devient plus forte au niveau national.

Son lancement a été l'occasion de celui également d'un plan de déploiement national de la marque depuis 2017 (voir présentation annexée).

**Une marque nationale,
à vocation
commerciale, ancrée
localement.**



Pour en savoir plus sur la marque :
valeurs-parc.fr

Valeurs Parc naturel régional, un atout pour les bénéficiaires ET pour les consommateurs !

La marque apporte à toute entreprise qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement, et lui confère donc une véritable valeur ajoutée en terme d'image.

Pour le consommateur, la marque Valeurs Parc naturel régional présente aussi de réels bénéfices et avantages.

Une marque qui se déploie sur les territoires de Parc.



Elle garantit notamment :

- * que le produit ou service qui en bénéficie respecte les valeurs fortes de la philosophie des Parcs naturels régionaux,
- * qu'il est de caractère (consommer le produit, c'est consommer un peu le Parc),
- * qu'il bénéficie d'une traçabilité liée à des filières territoriales (proximité),
- * qu'il s'inscrit en réponse à des enjeux de territoire (entretien des paysages),
- * qu'il est porteur de sens, d'humanité (valorisation des savoir-faire, esprit de solidarité entre entreprises).

En privilégiant ces entreprises, le consommateur participe à la vie du territoire dans lequel il vit ou qu'il visite.

Aujourd'hui, 49 Parcs (sur 58) ont attribué la marque à 2 200 entreprises. Ainsi, un nombre grandissant de produits et de services revendiquent Valeurs Parc naturel régional :

- > des produits agricoles issus d'un Parc,
- > des produits agroalimentaires transformés dans un Parc et dont les composants de base en proviennent,
- > des produits artisanaux fabriqués dans un Parc selon des savoir-faire traditionnels ou innovants,
- > des services, notamment touristiques proposés sur le territoire d'un Parc (hébergement, restauration, activités sportives, culturelles ou de loisirs...).

Déjà 400 types de produits et services bénéficiaires de la marque dans des Parcs !

400, c'est le nombre de marquages différents réalisés à chaque fois par un Parc.

Dans la quasi-totalité, plusieurs entreprises sont bénéficiaires de la marque pour un même produit, ce qui illustre l'importance de l'effet structurant des démarches collectives.



Des marquages de produits agricoles et agroalimentaires

- * Miels
- * Fruits et légumes et produits dérivés (jus, confiture, soupe...)
- * Boissons (vin, eau, apéritif, bière...)
- * Viandes (bovin, ovin, caprin)
- * Fromages et produits laitiers
- * Plantes aromatiques et épices
- * Farine et pain/pâtisseries



Quelques exemples :

- › Vins des Parcs naturels régionaux de la région Sud PACA,
- › Eaux minérales du Parc naturel régional des Ballons des Vosges,
- › Apéritifs à base de sapin des Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises et catalanes
- › Viande bovine du Parc naturel régional de Brière,
- › Canard Duclair du Parc naturel régional Boucles Seine normande,
- › Bleu de Sassenage du Parc naturel régional du Vercors,
- › Filière blé barbu/farine/pain du Parc naturel régional du Haut-Languedoc,
- › Thé du Parc naturel régional de l'Aubrac
- › Truites du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur,
- › Agneau du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Des marquages de prestations touristiques et pédagogiques

- * Prestations éducatives comme les fermes pédagogiques, les classes de découvertes...
- * Hébergement en hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes...



- * Restauration couvrant une large gamme du bistrot rural à l'établissement gastronomique,
- * Propositions de découvertes accompagnées : visites, randonnées, promenades...
- * Séjours accompagnés ou non.

Quelques exemples :

- › Des centres de Vacances du Parc naturel régional du Vercors,
- › Différents types d'hébergements dans les Parcs naturels régionaux des Monts d'Ardèche, des Ballons des Vosges et du Haut Jura,
- › Des prestations de restauration dans les Parcs naturels régionaux du Vexin français et du Queyras,
- › Des prestations accompagnées dans les Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises, des Alpilles et du Luberon,
- › Des visites de sites de découvertes dans les Parcs naturels régionaux de Camargue et du Haut-Languedoc.

Des marquages de produits et services artisanaux

- * Savoir-faire de rénovation du bâti traditionnel,
- * Travail du bois (mobilier, bardage, jouets...),
- * Produits cosmétiques,



- * Travail de la pierre,
- * Ecoconstruction/écorénovation du bâti,
- * Artisanat d'art.

Quelques exemples :

- › Le savoir-faire sur le bois de châtaignier dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin,
- › Le savoir-faire de vannerie dans le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,
- › Le savoir-faire de tailleurs de pierre du Parc naturel régional de l'Avesnois,
- › Le savoir-faire de restauration du patrimoine bâti traditionnel dans le Parc naturel régional du Perche.

Les offres touristiques marquées

En plus des séjours marqués, plus de 1400 prestataires sont bénéficiaires de « Valeurs Parc naturel régional » dans les Parcs pour leur :

- * hébergement et restauration
- * accueil et visites de découverte de sites culturels, de production
- * accompagnement d'activités de pleine nature, balades et randonnées
- * prestations éducatives



Dans le domaine touristique, l'attribution de la marque traduit les promesses de :

- > Offrir à ses hôtes les clés de la découverte des patrimoines de qualité, des produits du terroir et favoriser la rencontre avec les habitants du Parc sur lequel vous résidez.
- > Sensibiliser ses clients au plaisir de la découverte en leur faisant partager l'amour de paysages authentiques et préservés en lien avec les modes de vie et les savoir-faire.
- > Accueillir ses clients comme des hôtes privilégiés en leur offrant des prestations « authentiques ».

De plus, lors de votre séjour vous pourrez déguster et rapporter des produits alimentaires et artisanaux dans une gamme large qui va de la viande jusqu'au plantes et légumes en passant par les fruits et produits transformés, le vin, le miel...

Au total, ce sont 49 Parcs qui sont engagés dans la marque et vous proposent ce large éventail de produits et services.

La marque est associée à 3 valeurs des Parcs en traduisant des engagements des bénéficiaires envers des enjeux forts de leur charte sur le territoire :

- * Elle exprime l'attachement au territoire : les producteurs, prestataires et artisans concernés contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le Parc à travers leurs produits et prestations. Ils proposent des produits et des services qui valorisent le patrimoine culturel local au travers l'histoire, le bâti...
- * Elle cultive une forte dimension humaine : le savoir faire le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication et de consommation de ces biens et services, les professionnels font partager leur passion et ils s'appuient sur une solidarité entretenue au sein du territoire.
- * Elle revendique le respect de l'environnement et contribue au renforcement de sa richesse : les producteurs s'attachent à préserver les milieux naturels, la faune, la flore. De plus, ils s'impliquent dans le maintien de la qualité des paysages spécifiques au territoire de chacun des Parcs.

Les séjours Valeurs Parc déjà disponibles

Les Parcs développent leur marque « Valeurs Parc naturel régional » sur des séjours touristiques coconstruits et commercialisés avec des agences de voyages. Parmi celles-ci, un partenariat s'est engagé entre Parcs et agences de voyages.

Exemples :

Dans une stratégie de recentrage de son offre sur l'hexagone, Escursia a développé une offre d'une vingtaine de séjours naturalistes accompagnés dans 14 Parcs.

Le Parc du Queyras a été le premier à mettre en place un partenariat avec des agences installées sur le Parc depuis plusieurs années. Il a débouché sur la production de plusieurs séjours bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » avec l'agence Destination Queyras et Roc Ecrins.

Plus récemment, le Parc de la Brenne avec l'Office de tourisme de son territoire (Destination Brenne) propose [8 séjours marqués](#).

Un autre partenariat a été conclu entre l'agence Septentrion et les 5 Parcs des Hauts de France pour la création de 5 séjours marqués.

Dans ces cas, des Parcs et l'agence conventionnent autour de la marque et de ses 3 valeurs essentielles : ancrage territorial, préservation des patrimoines et dimension humaine.

Après avoir réalisé un audit, ces valeurs se traduisent au travers :

- * la construction de séjours s'appuyant sur des prestataires qui ont une relation forte avec le territoire et le Parc (guide, hébergeur/restaurateur...),

- * la co-construction de séjours avec les acteurs locaux et en particulier avec le Parc,
- * le séjour inclut des contenus liés à l'environnement, à la culture, à la découverte et l'interprétation des patrimoines,
- * la conception du séjour encourage la découverte de l'ensemble du territoire afin d'éviter la concentration sur quelques sites emblématiques et fragiles,
- * elle favorise la rencontre entre les touristes et les hommes et femmes du territoire,
- * le séjour a une jauge de participants cohérente avec la réalisation d'une prestation,
- * la construction du séjour a pour effet de limiter les déplacements motorisés et de favoriser l'itinérance douce.

Dans un avenir proche, d'autres Parcs concevront des séjours et étofferont l'offre au sein du réseau des Parcs.

Nous sommes persuadés que cette offre de séjours marqués saura répondre à une forte attente de découverte et de partage d'expériences au sein de ces espaces remarquables que sont les Parcs, surtout pour un public en recherche de ressourcement et de rencontre.



Les Parcs naturels régionaux de France

Créés par décret du Général de Gaulle en 1967, les Parcs naturels régionaux ont pour vocation de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de leur territoire.

Pour ce faire, ils s'engagent à mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement.

Chaque Parc est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc (communes, départements et régions ayant adoptés la charte). Il travaille en concertation avec les partenaires locaux et s'appuie sur les compétences de ses signataires.

« À l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, un Parc naturel régional a pour objet :

- > de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- > de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- > de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- > d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- > de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche. »

Article R333-1 du code de l'environnement.

Les Parcs naturels régionaux, pour un développement vraiment durable

Les Parcs naturels régionaux constituent des espaces naturels riches d'un patrimoine exceptionnel et d'un important patrimoine culturel bâti. Ils sont également des lieux de vie et de travail car ils sont des territoires habités. Les Parcs naturels régionaux ont pour mission de relever les grands défis auxquels ils sont confrontés, qu'il s'agisse de problématiques locales ou planétaires. Ils doivent œuvrer au bon équilibre entre la valorisation des ressources naturelles du Parc, son développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire.

Le Parc doit favoriser (par l'observation, l'expérimentation et la mise en application d'initiatives vertueuses) un autre modèle de développement, conciliant de manière plus harmonieuse les aspects écologiques, économiques et sociaux, afin d'assurer durablement le bien-être de l'homme au sein de son territoire.

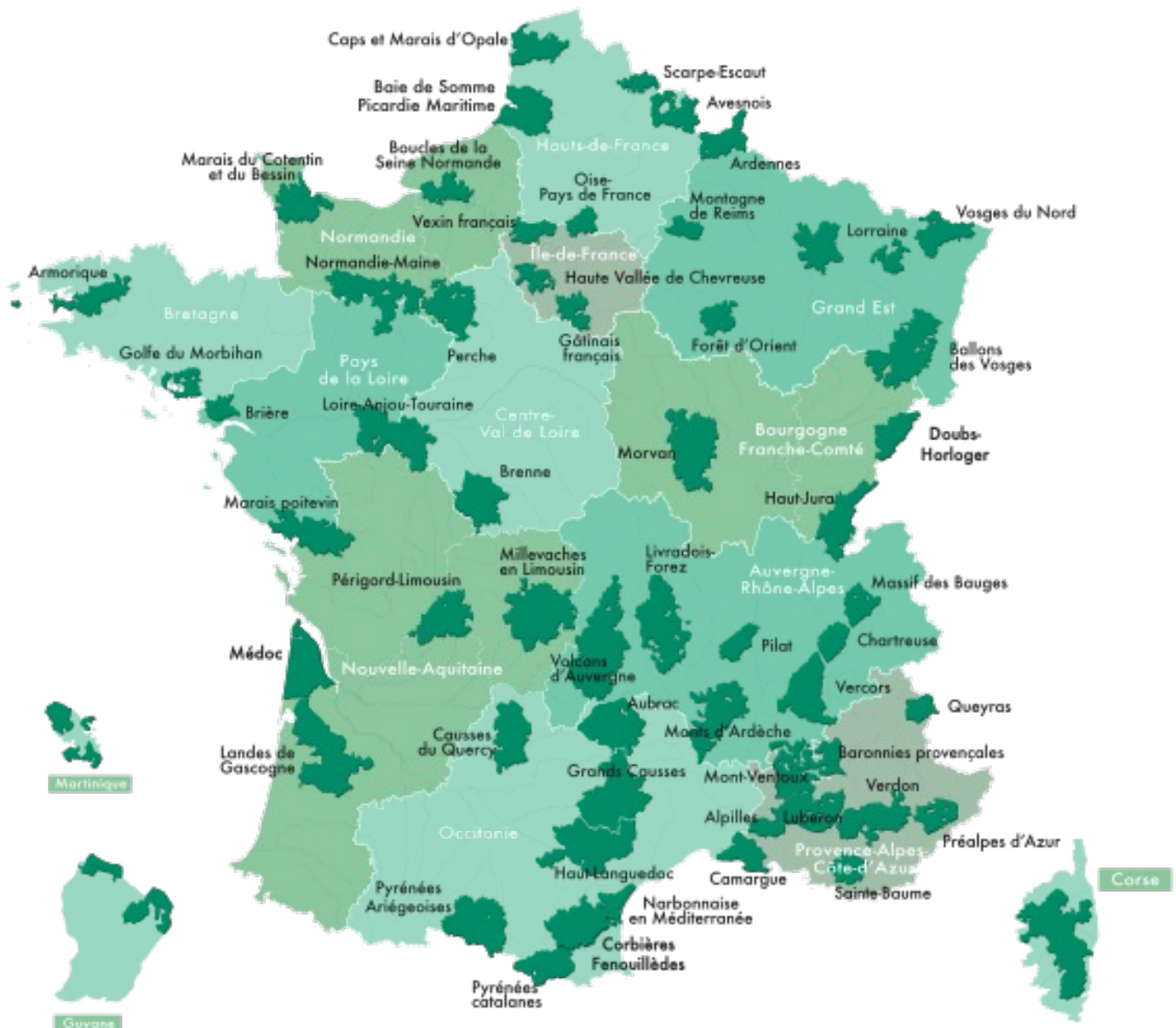
Valeurs Parc naturel régional est l'assurance d'un engagement collectif, coopératif et humain en faveur de la préservation de l'environnement, du bien-être de chacun et d'un développement économique locale, porté par un réseau régional et national, animé par une démarche de progrès pour dynamiser l'attractivité du territoire.

Le financement d'un Parc naturel régional

Le budget d'un Parc est constitué, pour l'essentiel, par les participations des membres du syndicat mixte qui le gère (Région, Département, Communautés de communes et Communes). Il est complété par une contribution du Ministère en charge de l'Environnement et par des subventions de partenaires publics ou privés.

Une autre vie s'invente ici

58 Parcs naturels régionaux de France



Les Parcs naturels régionaux en quelques dates

- 1967** le Général de Gaulle signe le décret instituant le concept de Parc naturel régional.
- 1968** le premier Parc naturel régional est créé, il s'agit de Saint-Amand-Raismes, aujourd'hui Scarpe-Escout.
- 1969** le second Parc créé est l'Armorique.
- 1971** création de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- 1973** la France compte dix Parcs naturels régionaux.
- 1975** les Régions nouvellement créées ont désormais l'initiative de proposition et de délibération pour la création d'un Parc.
- 1977** la France compte 20 Parcs.
- 1985** création du premier Parc francilien, celui de la Haute Vallée de Chevreuse.
- 1988** le classement du Parc, avant à durée indéterminée, est limité à 10 ans
- 1989** les Parcs naturels régionaux sont 25.
- 1993** la loi « Paysage » donne une portée juridique aux chartes de Parcs. Les Parcs sont classés par décret et non plus par arrêté.
- 1997** la France compte 32 Parcs.
- 2006** les Parcs désormais classés pour 12 ans
- 2007** les Parcs ont quarante ans.
- 2014** création du 50e Parc avec celui du Golfe du Morbihan.
- 2015** 26 janvier, création du 51e parc avec le Parc des Baronnies provençales.
- 2016** la loi Biodiversité conforte les Parcs dans leurs missions et porte leur classement à 15 ans.
- 2017** les Parcs ont cinquante ans, publication d'un manifeste Homme/Nature.
- 2020** la France compte 56 Parcs.
- 2021** deux nouveaux Parcs : Corbières-Fenouillèdes et Doubs-Horloger.

Les Parcs naturels régionaux en quelques chiffres

- 58** Parcs naturels régionaux ;
- Une quinzaine** de projets de Parc à l'étude ;
- 9,5 millions** d'hectares de superficie ;
- 4,4 millions** d'habitants ;
- 4 900** communes ;
- 94%** des communes de Parcs sont sur le territoire d'une AOP ou AOC ;
- 17,2%** du territoire français (**45%** des zones boisées de France) ;
- 2 250** agents travaillent dans les Parcs ;
- 60 000** exploitations agricoles ;
- 300 000** entreprises (**7%** du tissu économique français) ;

Le Parc naturel régional le plus :

JEUNE : le Médoc (2019)

ANCIEN : Scarpe-Escout (1968)

GRAND : la Guyane avec **659 500** ha et, en métropole, les Volcans d'Auvergne avec près de **388 957** ha

PETIT : Scarpe-Escout avec **48 500** ha

LE PLUS HABITÉ : les Ballons des Vosges (près de **238 000** habitants)

LE MOINS HABITÉ : le Queyras (**3 000** habitants)

HAUT : le Queyras, avec une altitude moyenne des villages de **1 650** mètres

BOISÉ : le Haut-Jura avec **70 %** de sa surface boisée.

- › La plus grande réserve nationale se trouve dans le Parc du Vercors (réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors sur **17 000** ha).

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole et l'animatrice du réseau des 58 Parcs. Association, elle représente les intérêts collectifs des Parcs auprès des instances nationales et internationales.

- * Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français.
- * Elle est chargée de diffuser et faire connaître l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international.
- * Elle a pour mission de dégager et de mutualiser les bonnes pratiques du réseau.
- * La Fédération des Parcs est appelée à donner son avis au ministre en charge de l'Environnement pour le classement et le renouvellement du classement d'un Parc, tous les 15 ans.

Un Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) apporte son appui pour renforcer la capacité d'innovation des Parcs.

Sa présence à l'international

La Fédération des Parcs est membre de plusieurs organismes internationaux comme l'IUCN (union internationale pour la conservation de la nature) ou Europarc (Fédération Européenne des Parcs).

Sa composition

Elle est composée de trois collèges :

- * Le 1^{er} collège regroupe les 58 Parcs naturels régionaux créés à ce jour.
- * Le 2^e collège regroupe les Régions.
- * Le 3^e collège regroupe une vingtaine d'organismes nationaux de développement, de propriétaires et gestionnaires de l'espace, de protection du patrimoine naturel et culturel, de tourisme, d'accueil et de plein air.

Son financement

Les ressources proviennent des cotisations de ses membres (Parcs naturels régionaux, Régions et organismes nationaux partenaires), subventions émanant de ministères, de partenariats avec des organismes publics ou privés, et de financements européens sur certains programmes.

La Fédération des Parcs naturels régionaux existe depuis 1971

Placée sous la présidence de Michaël Weber, président du Parc des Vosges du nord. L'équipe de la Fédération compte une vingtaine de salariés, sous la direction d'Eric Brua.



Contacts

Eric Brua – Directeur

Tél. 01 44 90 86 20

Pierre-Paul Castelli - Relations presse

ppcastelli@parcs-naturels-regionaux.fr • Tél. 06 83 84 01 77

Ophélie Peirin - Chargée de communication marque

opeirin@parcs-naturels-regionaux.fr • Tél. 07 62 38 97 26

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27, rue des Petits Hôtels - 75010 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 • info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,



www.parcs-naturels-regionaux.fr



Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux



fb.com/DestinationPNR



@destinationpnr

